

BRÈVES

de

LUCENAY



N°219 – JANVIER - FEVRIER –MARS - 2017

Début février, notre village a vécu un weekend festif : les conscrits !

Toutes les décades nous ont fait voyager dans les îles du monde entier le vendredi soir, et partager une très belle vague, colorée et musicale, le dimanche. Merci au bureau de la classe en 7, Stéphanie, Nadège, Isabelle et toute son équipe pour ce très bon moment de convivialité et de fraternité. Ces festivités sont rendues possibles également, grâce à la trentaine de bénévoles mobilisés par l'interclasse, pour sécuriser les abords routiers, en collaboration avec vos élus.

Je fais le vœu que cette fête intergénérationnelle, qui permet aussi aux nouveaux Lucenois de connaître rapidement les plus anciens, ravies de les accueillir, perdure le plus longtemps possible. Elle fait partie de l'identité de notre village.

C'est à nous tous qu'incombe la responsabilité de la faire vivre par notre participation.

Vive la classe en 7 ! Vive les conscrits !

Votre Maire

Valérie DUGELAY



Cette année Lucenay avait pour la classe en 7, un nouveau-né de 15 jours et 2 centenaires. L'une d'elle, Madame Fichet, souhaitait faire ses conscrits. Cette dernière a reçu la visite de Madame le Maire Valérie Dugelay, accompagnée de Madame Anne-Sophie Bernard adjointe et représentante du CCAS, à l'occasion de sa remise de sa cocarde, son écharpe, son gibus et son bouquet. Madame, Stéphanie Larivière, présidente des classes en 7 est venue personnellement lui remettre ses attributs de conscrîte et lui proposer de participer à la vague dans une voiture. Cette dernière, grippée, n'a pas pu venir, mais aura sa photo souvenir de cet agréable moment ou des voisins et amis sont venus la féliciter.

ZOOM SUR :

LES VŒUX DU MAIRE



Un grand nombre de Lucenois, étaient présents pour les vœux 2017 mais aussi des élus des communes voisines, de la communauté de commune, du département, de la région... En effet la nouvelle équipe municipale avait travaillé une année complète pour la première fois et Madame le Maire Valérie Dugelay a pu faire un récapitulatif des actions menées sur 2016, un point sur l'évolution des projets en cours et informer des projets 2017. Un diaporama accompagnait en image toutes ces informations.

Cette année, trois Lucenois ont été mis à l'honneur: Antoine Riche dit « Mirus » pour ces 45 années de pompier bénévole, Madame Queguiner pour 25 ans de bibliothécaire bénévole et Mr Lanne bénévole à l'atelier informatique. Ils ont reçu un cadeau de la Mairie et ont été chaudement applaudis.

Nous avons ensuite profité d'un moment agréable d'échanges entre élus et Lucenois autour d'un apéritif très convivial.

REPRISE DES COURS D'INFORMATIQUE

**NOUVEAU SITE INTERNET
DE LA COMMUNE :**
<http://www.lucenay.fr/>
NOUVELLE PAGE FACEBOOK
"Lucenay village
lumière"

le SAMEDI MATIN, ouvert à tous

Salle du Petit Gibus rue de Velleron

Participation 20€ pour l'année, inscriptions en Mairie Tel. 04 74 09 96 50

Le début des cours se ferait courant mars selon les inscriptions

POINT INFOS :

• Jeunes de 16 ans :

Pensez au recensement, cette **obligation légale est à effectuer dans les 3 mois qui suivent votre 16ème anniversaire.**

La mairie vous remettra alors une **ATTESTATION DE RECENSEMENT** à conserver précieusement. En effet, elle vous sera réclamée si vous voulez vous inscrire à tous examens ou concours soumis au contrôle de l'autorité publique (CAP, BEP, BAC, permis de conduire...).

Les données issues du recensement faciliteront vos démarches administratives et votre inscription sur les listes électorales à 18 ans si les conditions légales pour être électeur sont remplies

• Cartes d'identité :

Nous rappelons aux habitants désireux d'obtenir une carte d'identité que les délais sont très longs ; tous les dossiers de demande sont transmis à la préfecture de Lyon. Il est impossible de les joindre pour faire accélérer un dossier.

Il est donc recommandé de déposer votre demande au minimum trois mois avant la date du voyage lorsqu'une carte nationale d'identité est nécessaire, aucun passeport temporaire ne sera délivré en cas de non réception du titre en mairie.

Pour un passeport, prenez rendez-vous à la mairie de Anse ou toute autre mairie pouvant établir ce type de document. Les délais sont actuellement de 1 mois et demi.

• Information sur la citoyenneté :



Veillez à rentrer vos containers après le passage de la collecte



COMPTES RENDUS

Des conseils municipaux sont consultables en intégralité sur le site de la commune <http://www.lucenay.fr/> et à l'affichage du parc de la mairie.

Adresse e-mail de la commune : mairie@lucenay.fr

N'hésitez pas à consulter le compte rendu du conseil communautaire de la communauté de communes sur le site www.cc-pierresdorees.com

AGENDA

Vendredi 10/03 salle des Associations AG classe en 1

Samedi 11/03 AG 11 H salle des Associations Classes en 3

Samedi 11/03 NUIT DE LA CHOUETTE Salle Polysons et sortie nocturne

Mercredi 15/03 salle Polysons DON DU SANG 16h30 à 19h30

Vendredi 17/03 19h Salle des Associations. AG Classes en 9

Sam 18/03 salle Polysons carnaval SOU des écoles après-midi

Vendredi 24/03 19h ANIMATION ZERO PESTICIDES salle Polysons

Vendredi 24/03 20h30 Salle des Associations. AG Classes en 8

Samedi 25/03 passage Sur la commune d'une rando VTT organisée par la MJC de QUINCIEUX

Mercredi 12/04/ REUNION DU SOU salle des Ass. 20H

**ELECTIONS présidentielles Dimanche 23 AVRIL et
Dimanche 7 MAI bureau ouvert de 8 h à 19 h
SALLE DU CONSEIL EN MAIRIE**

ETAT CIVIL

Décès :

SALUS Gérard René Michel 14/12/2016
VIEILLY Marc Antoine 10/12/2016
GIRARDON Paul Marie 05/01/2016
BNIDIR M'Barek 01/02/2017
CHERVET Louise née ROCHE 11/02/2017

Naissance :

FUMEAU Danaé, Véronique née le 12/11/2016
PINTO CALVARIO Gustavo né le 24/11/2016
CHADOURNE Léandre né le 08/12/2016
ROJON Lucie, Claudine née le 20/01/2017
LECOMTE Abigaëlle Juliette Rose-Blanche née le 22/01/2017

- ✓ Le mardi de 13h30 à 17h30
- ✓ Le mercredi de 8h30 à 12h15
- ✓ Le jeudi de 13h30 à 18h45
- ✓ Le vendredi de 13h30 à 17h30
- ✓ Le samedi de 9h30 à 11h30

RAMASSAGE DES ORDURES MENAGERES

Collectes ménagères : les bacs marron sont collectés les lundis et jeudis.

Collectes sélectives : les bacs à couvercles jaunes sont collectés tous les 2èmes et 4ème jeudis de chaque mois

NUMEROS UTILES

Numéro d'urgence : 112
Police/Gendarmerie : 17
Pompiers : 18
SAMUS : 15
Brigade de gendarmerie de Anse :
04-74-67-02-17.
Carte de crédit perdue ou volée :
0892 705 705.
Opposition chéquier : 0 892 683 208.
Infos escroqueries : 0811 020 217.
Urgence électricité : 09 726 850 69
Urgence gaz : 0 810 333 001
Urgence eau : 0 810 544 544

HORAIRES D'OUVERTURE AU PUBLIC DE LA MAIRIE :

Lundi, mardi vendredi de 13h30 à 17h30.

Mercredi de 8h30 à 12h15.

Jeudi de 13h30 à 18h45.

Tél : 04-74-09-96-50

Fax : 04-74-09-96-55

POLICE MUNICIPALE :

Emmanuel SABY

Tél : 06-12-12-00-55 en cas d'urgence.

HORAIRES D'OUVERTURE DE LA BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE

04 74 09 96 53

Mercredi 14h00 à 15h30

Samedi : 10h30 à 11h30

Pendant les vacances scolaires ouverture uniquement le samedi matin.

HORAIRES D'OUVERTURE DE L'AGENCE POSTALE

- ✓ Le lundi de 13h30 à 17h30

**uniquement service de retrait de
colis et de lettres recommandées.**

FLASH INFO - VACANCES

**Toute l'année vous pouvez consulter TOUTES
LES INFOS Activités centre de loisirs
enfants/ado sur : www.cc-pierresdorees.com
(Rubrique : AU QUOTIDIEN EN PRATIQUE – ENFANCE ET
JEUNESSE)**

LA MADONE

Pendant la guerre 1939/1945, nombreux furent les hommes emmenés en Allemagne.

Le Père Joannès DUSSUD, qui fut curé de la paroisse de Lucenay pendant 30 ans jusqu'en 1967, eut l'idée d'édifier une Madone sur l'un des mamelons (résidus de carrières « millions ») qui dominant le bourg. Son souhait largement



partagé était de mettre le village, ses habitants et tout particulièrement les prisonniers, les déportés ainsi que les travailleurs obligatoires (STO), sous la protection de la Vierge Maire ; L'inauguration eut lieu le 15 août 1943, dans une ambiance de prières et de recueillement. Presque 50 ans plus tard, faute d'entretien, les Lucenois pouvaient se désoler de voir le socle de la Madone se dégrader lamentablement et les broussailles envahirent l'environnement.

Les lieux et leur accès à partir du chemin du Pic étaient situés sur des propriétés privées.

En 1993, grâce à la générosité des familles GEORGES, BARRET et BOSSE-PLATIERE – DELACHANAL, le site fut cédé à l'Association immobilière de Lucenay qui gérait les biens immobiliers de la paroisse. Celle-ci se chargea de la remise en état des lieux.

Le soutien des élus (subvention du Conseil général et de la Municipalité) et la générosité des Lucenois sollicitée lors d'une souscription soulagèrent considérablement les finances de l'Association immobilière et lui permirent de réaliser la réhabilitation des lieux.

Enfin leur réalisation étant achevée, la population fut invitée à célébrer le 15 août 1993, le Jubilé de la Madone du Pic, dans

une ambiance de fête. En 1999, le mur de soutènement, en très mauvais état, présentait des risques sécuritaires par rapport à la carrière située à proximité. L'Association immobilière décida de la reconstruire. La Municipalité a subventionné une partie des travaux et fut maître d'œuvre de leur réalisation.

Chaque année, le 8 décembre, après une célébration à l'église, il est de tradition de monter en procession, avec les enfants du catéchisme, pour prier et illuminer Notre-Dame du Pic, le Corps des Sapeurs-Pompiers assurant l'éclairage du parcours.

ACTIVITES PHYSIQUES ADAPTEES SENIORS



Ateliers en collectif d'exercices de coordination, d'équilibre, de renforcement musculaire, de souplesse pour garder confiance en soi, de façon ludique et dans la convivialité.

C'est améliorer ses réflexes, sa vigilance et son aisance corporelle.

Ces activités sont organisées par l'Association Gériatrique de Anse

Elles auront lieu à LUCENAY à partir du 10 mars 2017 sur 12 séances d'une heure trente une fois par semaine le vendredi de 10 h à 11 h 30.

Renseignements et inscriptions à la Mairie de Lucenay ou à l'adresse internet gerontoanse@free.fr

ou

Maison de Retraite Michel Lamy BP 90045
176 Rue Pasteur 69480 ANSE, tel 04 74 09 96 10.

Participation pour les 12 séances : 35,00 €.

Bulletin à retourner avant le 17 février 2017 à l'une des adresses ci-dessus avec la mention A.P.A. (Activités Physiques Adaptées).



LES ACTIONS DE VOS ÉLUS:

LE P.L.U.

REPONSES AUX QUESTIONS RECURRENTES

- (1) Mes enfants veulent construire sur le terrain constructible de la famille, il y a une orientation d'aménagement programmée (OAP), est-ce possible ?
OUI - il conviendra de consulter le document et d'en respecter les principes.
- (2) Un terrain constructible l'est à vie ;
NON - A chaque modification ou révision du PLU des changements peuvent intervenir.
- (3) Je veux construire un mur en limite de propriété, dois-je déposer une demande en mairie ?
OUI - Il convient de déposer une demande préalable de travaux et de respecter les dispositions applicables à la zone concernée.
- (4) – Je veux construire une maison en limite de propriété est-ce possible ?
OUI - Toutefois la hauteur sera limitée ; il faudra consulter le règlement du PLU sur le site
- (5) Il n'existe plus de surface minimale pour construire ?
OUI - Toutefois il faut être attentif aux limites séparatives et au coefficient biotope.
- (6) Le biotope est-il une nouvelle obligation ?
OUI - Ce coefficient peut-être défini comme la part de la surface d'un terrain servant de station végétale ou assurant d'autres fonctions pour l'écosystème ; il est de 25% minimum (voir PLU)
- (7) Je veux recrépir ma maison un demande de travaux suffit ?
OUI – il convient de déposer une demande préalable de travaux ; une charte chromatique est à votre disposition en mairie ou sur le site
- (8) J'ai un terrain en zone constructible, le PLU peut-il m'obliger à construire un immeuble ?
Non – Selon les zones du PLU, les hauteurs de construction sont limitées, le propriétaire choisira le type de construction ainsi que la densité.

PLU consultable sur le site www.lucenay.fr

PETITS CLICHÉS

GROUPE DE TRAVAIL TRANSPORTS ET DEPLACEMENTS

Information suite à la réunion du 12 Janvier 2017

Ticket de transport TPI :

Après avoir rencontré Monsieur JOET, responsable commercial de TRANSDEV, confirmation de l'accord du transporteur pour acheter les carnets de tickets et assurer la répartition avec les taxis. La personne qui utilise le TPI n'est plus obligée d'acheter à l'avance des carnets. Elle donne 5€ en montant dans la voiture contre remise d'un ticket. (Le ticket sert de validation du règlement et peut-être un justificatif, si besoin)

Pour tous renseignements consulter le site de la communauté de communes : www.cc-pierresdorees.com

2^e Journée de l'enfance

Organisée par la Communauté de Communes Beaujolais-Pierres Dorées en partenariat avec l'UNICEF, cette manifestation se veut un moment partagé entre parents, professionnels de la petite enfance et de l'enfance (travaillant en structure ou en tant qu'assistante maternelle) et ouvert à tous les organismes et associations qui œuvrent et interviennent auprès des enfants.

Des ateliers et exposition sur la Convention Internationale des droits de l'enfant seront présentés à cette occasion. La Communauté de Communes Beaujolais-Pierres Dorées a décidé de soutenir les actions de l'UNICEF en s'inscrivant dans le cadre de la démarche Communauté de Communes, amie des enfants.



**BEAUJOLAIS
PIERRES D'ORÉES**
communauté de communes



Domaine des communes

Route des Crêtes – GRAVES SUR ANSE

Samedi 1^{er} Avril 2017 de 10h à 17h00

Entrée gratuite
Restauration et goûter sur place

2^e Journée de l'enfance

Communauté de Communes Beaujolais-Pierres Dorées
en partenariat avec le Comité du Rhône de l'UNICEF

Samedi 1^{er} Avril 2017
de 10h à 17h00

Domaine des communes

Route des Crêtes – GRAVES SUR ANSE

Entrée gratuite - Restauration et goûter sur place



L'autorité et l'enfant

L'autorité des adultes à l'égard des enfants
est-elle en péril dans notre société ?

Devant la difficulté à trouver les "bonnes" manières de procéder face à l'autorité, les adultes peuvent être tentés de s'en rejeter la responsabilité. Ainsi concernant les questions d'autorité en maternelle, on observe moins de tension entre l'école et la famille concernant les manières de faire que des demandes d'étayage ou des délégations de responsabilité.

La situation est sans doute différente ensuite dans le secondaire où les relations parents-école sont plus tendues, avec davantage d'enjeux de sélection, d'orientation et globalement une moindre confiance des familles dans l'institution scolaire. « Acheter la paix en ne disant rien, c'est cautionner son attitude, et "péter les plombs" pour ses baskets sales qui traînent dans le salon, ce n'est pas mieux : l'enfant pourrait légitimement se demander comment réagirait l'adulte en cas de problème grave... Alors, comment exercer une autorité pondérée, sereine et efficace ?

Premier secret « L'éducation, c'est l'exemple », répétait inlassablement Françoise Dolto. Illusoire en effet d'espérer imposer des règles et des lois qu'on ne respecte pas soi-même. Deuxième principe : la clarté et la continuité. Troisième impératif : le respect des places de chacun. L'autorité doit s'appuyer sur la différence d'âge. Les enfants, même très matures, ne sont pas des adultes miniatures !

C'est à toutes ces questions et bien d'autres encore que la 2^e édition de la Journée de l'Enfance se propose d'apporter quelques pistes de réflexion.



**BEAUJOLAIS
PIERRES D'ORÉES**
communauté de communes

La Communauté de Communes Beaujolais-Pierres Dorées,
le Comité du Rhône UNICEF
Aquazergues et le Club Aquatique des Pierres Dorées organisent

la 1^{ère} nuit de l'eau sur le territoire de la CCBPD



Au programme :

🏊 UN RELAIS AMICAL DE NATATION PARENTS-ENFANTS
(nombreux lots à gagner)

🏊 DES DÉMONSTRATIONS DE WATER POLO

🏊 DES DÉMONSTRATIONS DE NAGE SYNCHRONISÉE

Durant cette manifestation, des animations et une exposition
seront proposées par l'UNICEF

Rendez-vous le samedi 18 Mars DE 18h00 À 21h00
sur le site d'AQUAZERGUES, 856 Route de Lucenay - 69480 ANSE

Programme détaillé sur le site de la CCBPD www.cc-pierresdorees.com
et de l'Aquazergues www.aquazergues.fr - Facebook : aquazergues

BUVETTE ET SANDWICHS SUR PLACE

Entrée gratuite pour les enfants. Adultes (à partir de 18 ans) : entrée 2 €

TOUS LES BÉNÉFICES DE LA MANIFESTATION SERONT REVERSÉS AU PROFIT DE L'UNICEF

La Nuit de l'Eau est une nuit de solidarité organisée dans les piscines de France au profit des actions de l'UNICEF afin de permettre le développement et l'amélioration de l'assainissement des eaux potables pour les écoles du Togo.
La Communauté de Communes Beaujolais-Pierres Dorées a décidé de soutenir les actions de l'UNICEF en s'inscrivant dans le cadre de la démarche Communauté de Communes, amie des enfants.

Pour participer au relais parents-enfants, c'est simple : il suffit de nous envoyer avant le 10 mars 2017
le coupon-réponse ci-dessous (ou de saisir les informations) par mail à contact@cc-pierresdorees.com :

Adulte : Je soussigné (nom) (prénom) souhaite participer au relais
parents-enfants et m'inscris avec (prénom de l'enfant) (nom de l'enfant)
âgé de (mention obligatoire) pour réaliser un parcours de 25 mètres en bassin.



CADOLES et SENS
Balades Gourmandes
en Beaujolais des Pierres dorées

8^{ème} édition

Week-end de Pentecôte
3 et 4 juin 2017

Pommiers
Cogny
Chessy-les-Mines

Renseignements et réservations
sur le site ou au 09 83 21 56 64

www.cadolesetsens.fr

Venez profiter d'un week-end de

découvertes !

- 🌿 Balades gourmandes
- 🌿 Balades pique-niques
- 🌿 Dégustations de vins
- 🌿 Animations : four à pain, exposition de minéraux, ateliers œnologiques...

Réservez dès maintenant au :

09 83 21 56 64 ou

www.cadolesetsens.fr

Jardiner bio c'est facile !

Soirée animée par l'Association Terre Vivante et
l'EPTB Saône et Doubs (suivie d'un verre de l'amitié)



Vendredi 24 mars 2017 à 19h00
Salle Polysons - 340 rue du stade LUCENAY (69480)

Connaître son sol, attirer la biodiversité, réussir son compost...
Venez rencontrer un jardinier de Terre Vivante et discuter avec
lui pour partager des solutions concrètes (durée 2h)

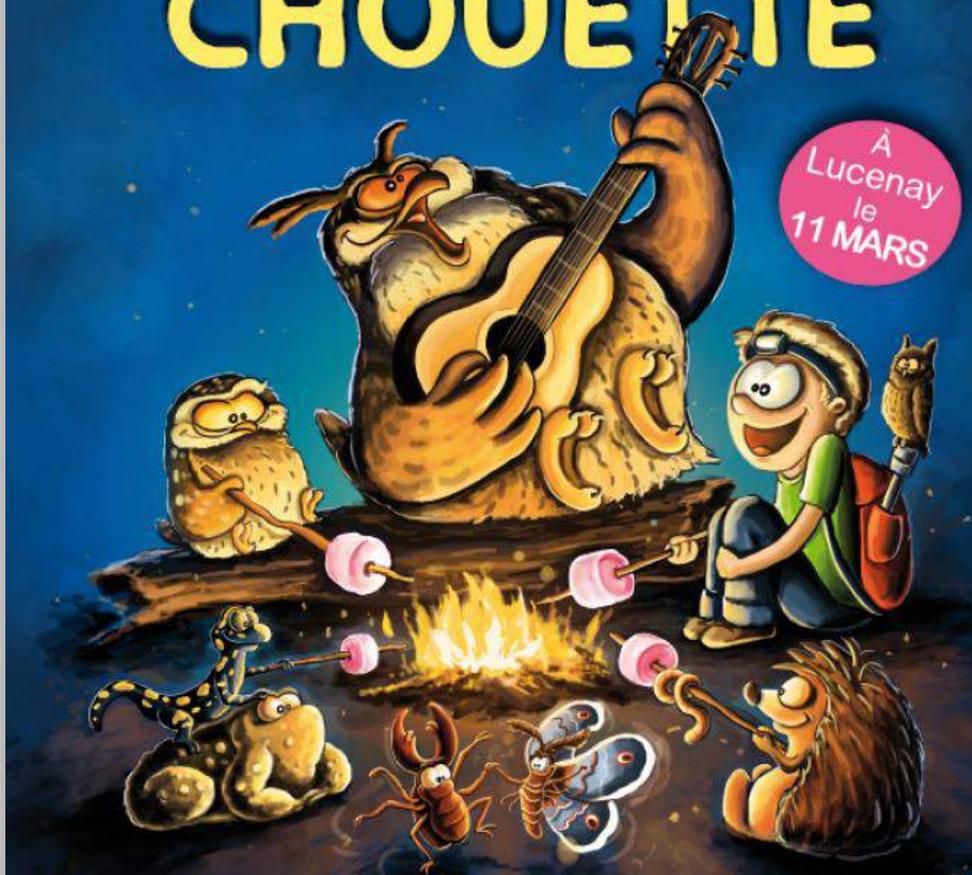


Syndicat Mixte d'Eau Potable
SAONE-TURDINE



12^e nuit de la CHOUETTE

À
Lucenay
le
11 MARS



Animations GRATUITES du 6 au 12 mars !

À LUCENAY le 11 mars, à la salle polysons

- 19H30 : Conférence sur les rapaces nocturnes

(Animée par un spécialiste de la LPO : Ligue protectrice des Oiseaux; tout public)

- 21H : écoute en extérieur si météo favorable

Tout public, pas d'inscription nécessaire. Venez nombreux !

Plus d'informations sur : <http://nuitdelachouette.lpo.fr/>
Service Éditions LPO 2016 n°ED1606062CR - Illustration : Cécile Rousseau - Imprimerie Lagarde 37 Saizon



AGIR pour la
BIODIVERSITÉ

EXTRAIT DU CONSEIL MUNICIPAL DU 22 DECEMBRE 2016

Présents : DUGELAY Valérie, BOUVET Nicole, BERJOT Valérie, BARJON Hervé, FORNAS Maurice, DIDIER Michel, HUG Catherine, CUZOL Raphaële, VERMARE Michèle, DAVAINÉ Alix, SOSPEDRA Gilles, LE CALVE Jean-Philippe, FOURRICHON Annick, BERNARD Anne-Sophie, TISSERAND-NOBECOURT Sylvie, CHANDIOUX Georges.

Absents excusés : BESSON Anthony, MAZZOTTI Cédric, VIVION Daniel.

Pouvoir: VIVION Daniel a donné pouvoir à DIDIER Michel.

Le Conseil Municipal s'est réuni à 19 Heures sous la présidence de Madame DUGELAY Valérie, Maire.

Secrétaire de séance : Catherine HUG.

APPROBATION DE LA REQUALIFICATION DU P.O.S EN P.LU ET DE L'ACTUALISATION DU SCHEMA DIRECTEUR D'ASSAINISSEMENT ET DE GESTION DES EAUX PLUVIALES.

A Approbation de la requalification du POS en PLU.

Le conseil municipal,

Vu le Code de l'Urbanisme et notamment les articles L153-21, L153-22, R 153-20,

Vu la délibération du conseil municipal en date du 6 mai 2016 prescrivant la révision du Plan d'Occupation des Sols (POS), en vue de l'élaboration d'un Plan Local d'Urbanisme,

Vu les débats du conseil municipal sur les orientations du Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD), en date des 6 octobre 2015 et 26 janvier 2016,

Vu la délibération du conseil municipal du 14 juin 2016 arrêtant le projet du Plan Local d'Urbanisme,

Vu la délibération du conseil municipal du 14 juin 2016 tirant le bilan de la concertation,

Vu l'arrêté municipal du 8 septembre 2016 prescrivant l'enquête publique du Plan Local d'Urbanisme du 3 octobre 2016 au 3 novembre 2016 inclus,

Entendu les conclusions et le rapport du commissaire – enquêteur en date du 3 décembre 2016,

Considérant que les résultats de ladite enquête publique justifient quelques modifications du plan local d'urbanisme,

Considérant que le Plan Local d'Urbanisme tel qu'il est présenté au conseil municipal est prêt à être approuvé conformément à l'article L 153-21 du code de l'urbanisme,

Madame le Maire rappelle que la procédure, lancée par délibération du Conseil Municipal du 6 mai 2009, avait pour objet de réviser le Plan d'Occupation des Sols en Plan Local d'Urbanisme et poursuivait notamment l'objectif suivant :

- Mettre en conformité le document d'urbanisme de la commune conformément au Code de l'Urbanisme.

Le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) débattu en Conseil Municipal le 6 octobre 2015 et 26 janvier 2016 se décline en cinq orientations définies dans les délibérations du 6 octobre 2015 et 26 janvier 2016 :

- Assurer un développement spatial et démographique cohérent et garantissant une gestion économe de l'espace.
- Créer des conditions favorables au développement économique local.
- Protéger et mettre en valeur les richesses naturelles, les paysages et garantir le cadre de vie.
- Prendre en compte les nuisances et les risques.
- Modérer la consommation de l'espace et lutter contre l'étalement urbain.

Suite à l'enquête publique, les modifications suivantes ont été apportées :

- Réserve V11 supprimée.
- Modification de l'emprise de la réserve R4.
- Transformation de l'ensemble des EBC (espaces boisés classés) en espaces végétalisés à mettre en valeur selon l'article L 151-19.

B Actualisation du schéma directeur d'assainissement et de gestion des eaux pluviales.

Suite aux remarques et réserves des personnes publiques associées :

- L'orientation AP des Echets est supprimée.
- Réduction du périmètre de la zone UBa à savoir que la parcelle 1150 et une partie de la parcelle 1152 passent en zone N.
- Création d'un zonage NCo sur le corridor aquatique de l'Azergues.
- Les coulées vertes sont matérialisées sur le plan de zonage, justifiées dans le rapport de présentation et ajoutées dans le schéma de principe du PADD.
- Création du zonage NZh (zones humides).
- Transformation des EBC en espaces végétalisés.
- Mise à jour des servitudes d'utilité publique en particulier la ligne 63KV Civrieux-Joux.
- Modification du règlement, dans zonage N et A, article 11, pour prendre en compte les activités autoroutières.

Madame le Maire précise que le projet de PLU tel qu'il est présenté au Conseil Municipal est prêt à être approuvé conformément aux dispositions L.153-21 du Code de l'Urbanisme.

Entendu l'exposé de Madame le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

➤ **Décide d'approuver le Plan Local d'Urbanisme tel qu'il est annexé à la présente par 14 voix POUR et 3 abstentions**

- Dit que la présente délibération ne sera exécutoire de plein droit qu'à compter de l'accomplissement de l'ensemble des formalités de publicités ci-dessous, conformément au code de l'urbanisme et notamment aux dispositions des articles R 153-20, R 153-21 du code de l'urbanisme :
 - Un affichage de la délibération en mairie pendant UN mois
 - La transmission de la délibération et du dossier du Plan Local d'Urbanisme à Monsieur le Sous-Préfet, en vue du contrôle de légalité
 - L'insertion de la mention de cet affichage dans un journal du département.
- Indique conformément à l'article L 153-22 du code de l'urbanisme que le PLU approuvé sera tenu à disposition du public, en mairie, aux horaires habituels d'ouverture au public

Madame le Maire expose que dans le cadre de la révision du POS en PLU, il convient que le zonage du schéma général d'assainissement soit mis en adéquation avec les orientations du nouveau plan local d'urbanisme, comme le stipule le code de l'urbanisme et le code général des collectivités territoriales.

Dans cette optique, le cabinet INGEDIA a été missionné pour procéder à l'actualisation du zonage d'assainissement en concertation avec la commune et le cabinet 2BR chargé de la procédure de révision du POS en PLU. D'autre part, une étude de gestion des eaux pluviales a également été confiée au cabinet INGEDIA.

Madame le Maire rappelle que par délibération du 14 juin 2016, le projet d'actualisation du schéma directeur d'assainissement et de gestion des eaux pluviales a été arrêté et intégré dans le dossier d'arrêt projet de révision du POS en PLU.

Ce dossier a été soumis à enquête publique conjointement avec le dossier d'arrêt projet de révision du POS en PLU.

Suite à la consultation des personnes publiques associées, à l'enquête publique et à l'avis du commissaire-enquêteur :

- Le plan de réseau et zonage assainissement (référéncé PLA 1309019E) ont été mis en cohérence (les parcelles 57, 58, 59 et 2023 se trouvent bien raccordées à l'assainissement collectif).

- Suite à la remarque du commissaire enquêteur relative à l'infiltration répétée d'eaux claires en tête de station notamment lors d'orages, un programme de travaux sur les 10 ans à venir est à l'étude qui tient compte de l'urbanisation en cours, des recommandations d'Ingédia et des contraintes budgétaires.

- Suite à la recommandation du commissaire-enquêteur relative à la gestion des eaux pluviales, le réglage des bassins de rétention a été fait le 22 novembre 2016 pendant l'épisode de pluies intensives.

Madame le Maire précise que le projet de schéma d'assainissement et de gestion des eaux pluviales tel qu'il est présenté au conseil Municipal est prêt à être approuvé conformément aux dispositions du Code de l'Urbanisme.

Après avoir entendu l'exposé de Madame le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 17 voix Pour,

- Décide d'approuver le schéma d'assainissement et de gestion des eaux pluviales tel qu'il est annexé à la présente par voix et abstentions
- Dit que la présente délibération ne sera exécutoire de plein droit qu'à compter de l'accomplissement de l'ensemble des formalités de publicités ci-dessous, conformément au code de l'urbanisme et notamment des articles R 153-20, R 153-21, et R 153-22 :
 - Un affichage de la délibération en mairie pendant un mois
 - La transmission de la délibération et du dossier du Plan Local d'Urbanisme à Monsieur le Sous-Préfet, en vue du contrôle de légalité
 - L'insertion de la mention de cet affichage dans un journal du département.
- Indique conformément à l'article L 153-22 du code de l'urbanisme que le schéma d'assainissement et de gestion des eaux pluviales approuvé sera tenu à disposition du public, en mairie, aux horaires habituels d'ouverture au public.

DROIT DE PREEMPTION URBAIN.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2121-24 et L 2122-22-15°,
VU les articles L. 210-1, L211-1 et suivants, L 213-1 et suivants, L 300-1, R 211-1 et suivants,
VU le Plan Local d'Urbanisme (PLU) approuvé par délibération du conseil municipal du 22 décembre 2016,
VU la délibération du 2 juin 2015 portant délégation du conseil municipal à Madame le Maire pour exercer au nom de la commune le droit de préemption urbain,
CONSIDERANT l'intérêt pour la commune d'instaurer un droit de préemption simple,

Le Conseil municipal doit donc décider de l'instauration de ce droit de préemption urbain qui pourra dès lors être exercé pour :

- l'aliénation d'un ou plusieurs lots constitués soit par un seul local à usage d'habitation, à usage professionnel ou à usage professionnel et d'habitation, soit par un tel local et ses locaux accessoires, soit par un ou plusieurs locaux accessoires d'un tel local, compris dans un bâtiment effectivement soumis, à la date du projet d'aliénation, au régime de la copropriété, soit à la suite du partage total ou partiel d'une société d'attribution, soit depuis dix années au moins dans les cas où la mise en copropriété ne résulte pas d'un tel partage, la date de publication du règlement de copropriété au bureau des hypothèques constituant le point de départ de ce délai ;
- la cession de parts ou d'actions de sociétés visées aux titres II et III de la loi n°71-579 du 16 juillet 1971 et donnant vocation à l'attribution d'un local d'habitation, d'un local professionnel ou d'un local mixte et des locaux qui lui sont accessoires ;
- l'aliénation d'un immeuble bâti, pendant une période de dix ans, à compter de son achèvement ;
- la cession de la totalité des parts d'une société civile immobilière, lorsque le patrimoine de cette société

Après en avoir délibéré, par 17 voix Pour, le Conseil municipal décide d'instaurer :

- **le droit de préemption urbain simple sur l'ensemble des zones U et AU de la Commune.**

SOUSSION A DECLARATION PREALABLE DES EDIFICATIONS DE CLOTURES.

Madame le Maire explique au conseil municipal que l'article R421-2 du code de l'urbanisme stipule entre autres que « les clôtures en dehors des cas prévus à l'article R421-12, ainsi que les clôtures nécessaires à l'activité agricole et forestière sont dispensées de toute formalité en raison de leur nature ou de leur très faible importance, sauf lorsqu'elles sont implantées dans un secteur sauvegardé ou dans un site classé ou en instance de classement »

Par contre l'article R421-12 du code de l'urbanisme permet à la collectivité compétente en matière d'urbanisme de décider de soumettre les clôtures à déclaration.

Madame le Maire expose que cette obligation de soumettre toutes les clôtures à déclaration préalable, sur le territoire de la commune paraît souhaitable à instaurer compte tenu, d'une part, de leur importance visuelle dans le tissu urbain et rural, même banal et, d'autre part de la

nécessité de vérifier le respect des limites existantes ou futures du domaine public de voirie communale avant les travaux d'édification des clôtures.

Enfin les clôtures doivent, en tout état de cause, respecter le règlement du Plan Local d'urbanisme.

En décidant de soumettre à déclaration préalable toute édification de clôture, il est permis au maire de réagir dès l'instruction de la déclaration préalable de clôture en cas de non-conformité au règlement, plutôt que de constater l'irrégularité une fois la clôture édifiée.

Pour toutes ces raisons, Madame le Maire propose au Conseil de soumettre l'édification des clôtures à une procédure de déclaration préalable, sur tout le territoire de la commune, sauf pour les clôtures nécessaires à l'activité agricole et forestière selon les termes de l'article R421-12 du code de l'urbanisme.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 17 voix Pour, décide de soumettre l'édification des clôtures à une procédure de déclaration préalable sur l'ensemble du territoire communal, sauf pour les clôtures nécessaires à l'activité agricole ou forestière, selon les termes de l'article R421-12 du code de l'urbanisme.

AUTORISATION DE SIGNATURE DE CONVENTION ET D'AVENANT AVEC EPORA.

Madame le Maire rappelle l'historique de ce dossier. En novembre 2012, la commune a signé avec EPORA une convention d'étude et de veille foncière dans le secteur du Creux de la Cure qui prévoyait un projet d'aménagement du quartier ayant vocation à accueillir une opération de logements, cette convention se terminait en novembre 2016. Le 3 juillet 2014, un avenant à cette convention a été signé afin d'intégrer le projet du Clos Teillère. Le 7 novembre 2013, la commune a signé avec EPORA une convention opérationnelle qui met en place la phase opérationnelle d'acquisition des terrains et le portage financier du secteur du Creux de Cure. Dans ce cadre, l'EPORA a acquis deux propriétés : parcelles cadastrées B 79 et B 80. La commune et l'EPORA ont par la suite négocié la réalisation du projet d'aménagement avec l'aménageur SEFI, lui-même sous compromis avec les propriétaires des parcelles cadastrées B 82 et B 81. Madame le Maire indique au Conseil Municipal qu'il convient de l'autoriser à signer avec EPORA un avenant à la convention opérationnelle dont l'objet est de fixer les prix de cession des terrains propriétés de l'EPORA à l'aménageur SEFI. Madame le Maire donne ensuite lecture de cet avenant qui définit les prix de cessions suivants :

Parcelle B 80 d'une contenance de 2610 M2 : le prix de cession correspond au prix de revient pour l'EPORA tel

que défini dans l'article 9 : « prix de cession » de la convention initiale (F030), soit environ 495 000 euros HT (correspondant aux dépenses engagées par l'EPORA au jour de la signature du présent avenant) ;

Parcelle B 79 d'une contenance de 1910 M2 : le prix de cession est fixé à 130 € /m2 soit environ

248 300 HT sans être inférieur au prix de revient pour l'EPORA tel que défini dans l'article 9 : « Prix de cession » de la convention initiale. (F030).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et par 16 voix pour et une abstention, approuve cet avenant à la convention et autorise Madame le Maire à le signer

Madame le Maire indique au Conseil Municipal qu'il convient de désigner SEFI comme opérateur à qui l'EPORA sera chargé de céder les biens acquis sur le périmètre de la convention.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et par 16 voix Pour et une abstention :

- Désigne SEFI comme opérateur à qui EPORA sera chargé de céder les biens acquis sur le périmètre de la convention opérationnelle à savoir les parcelles B 79 et B80.
- Autorise EPORA à céder à la SEFI les biens susvisés au prix de cession défini par l'article 9 de la convention opérationnelle.

Madame le Maire indique ensuite qu'il convient de signer une convention opérationnelle qui prend la suite de la convention de veille foncière entre la Commune de Lucenay et l'EPORA relative au projet sur le site dit du Clos Teillère. Cette convention prévoit la réalisation d'une résidence séniors de 22 logements avec salle de restaurant et bibliothèque, ainsi qu'un programme de logements en accession sociale /locatif social sur les parcelles A 1626 et A 1627. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et par 17 voix Pour, approuve cette convention et autorise Madame le Maire à la signer.

Madame le Maire précise également qu'il convient de désigner la SEMCODA comme opérateur à qui l'EPORA sera chargé de céder les biens acquis sur le périmètre de la convention.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et par 16 voix pour et 1 abstention :

- Désigne la SEMCODA comme opérateur à qui EPORA sera chargé de céder les biens acquis sur le périmètre de la convention opérationnelle à savoir les parcelles A 1626 et A 1627.

- Autorise EPORA à céder à la SEMCODA les biens susvisés au prix de cession défini par l'article 15-1 de la convention opérationnelle, il est précisé que le prix de vente des parcelles est de 960 000 euros HT.

APPROBATION DES CONDITIONS DE LIQUIDATION DU SIVU LUCENAY MORANCE.

Madame le Maire informe le conseil municipal que le SIVU Lucenay Morancé a, par délibération en date du 12 décembre 2016, décidé des conditions de sa liquidation suite à sa dissolution prononcée au 1/01/2017 par le Préfet du Rhône, dans le cadre du schéma départemental de coopération, conformément à la Loi Nôtre, article 40. Dans ce contexte, il convenait de régler les conséquences patrimoniales et financières d'une telle dissolution. Le SIVU devait délibérer sur le sort de l'actif à savoir les vestiaires du stade de football. Il fallait prévoir une soulte pour donner la pleine propriété de l'extension des vestiaires à la commune de Lucenay qui est la commune d'implantation du bien.

Les communes membres du sivu doivent délibérer sur ces conditions avant le 31 décembre 2016. Madame le Maire rappelle que la commune de Morancé a proposé 74 585,75 euros à titre de soulte et que la commune de Lucenay a proposé la somme de 54100,26 euros. Le Comité du SIVU a voté à l'unanimité la proposition de Lucenay. Cette somme représente 92,42 % de la contribution financière de Morancé à cet investissement (58 536,97 euros). Le Comité syndical du SIVU a également voté à l'unanimité les éléments suivants:

En ce qui concerne, le solde de clôture cumulé des comptes du syndicat, selon les résultats du compte administratif, il a été décidé de le répartir pour moitié moitié entre les deux communes.

En ce qui concerne l'excédent de trésorerie estimé à 1805,45 euros au 7 décembre 2016, une fois que toutes les opérations nécessaires à cette dissolution auront été effectuées, il sera réparti pour moitié moitié entre les deux communes.

En ce qui concerne, le passif soit la dette de 29 799,49 euros, elle sera reprise dans les comptes de la commune de Lucenay.

Madame le Maire demande ensuite au Conseil Municipal de se prononcer sur ces conditions de liquidation. Madame le Maire rappelle également que le conseil

municipal de Morancé a approuvé à l'unanimité toutes ces propositions lors de sa séance du 13 décembre 2016.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et par 17 voix Pour, approuve toutes les conditions de liquidation présentées ci-dessus.

APPROBATION DE LA MODIFICATION DES STATUTS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES BEAUJOLAIS PIERRES DOREES.

Dans sa séance du 26 octobre 2016, le Conseil Communautaire s'est prononcé sur une adaptation des statuts communautaires, pour se mettre en conformité avec la Loi NOTRE au 1^{er} janvier 2017.

Le périmètre de la Communauté, s'il n'est pas changé, est adapté à l'émergence de Val d'Oingt et Porte des Pierres Dorées.

Cette dernière Commune Nouvelle va regrouper les Communes de Liergues et Pouilly le Monial qui, à partir du 1^{er} janvier 2017, disposerait d'un délai d'un mois pour choisir leur intercommunalité entre la Communauté de Communes Beaujolais Pierres Dorées et l'Agglomération de Villefranche Beaujolais.

Pour le reste, il s'agit d'une reprise des statuts actuels, deux compétences optionnelles jusque-là deviennent obligatoires :

- ✓ les ordures ménagères
- ✓ et l'accueil des gens du voyage.

Trois compétences :

- ✓ la voirie,
- ✓ les équipements
- ✓ et l'action sociale

deviennent optionnelles et sont définies par l'intérêt communautaire.

Enfin les autres compétences exercées deviennent facultatives et sont définies dans les statuts et apparaissent ci-après :

Protection et mise en valeur de l'environnement,
Plan de lutte contre le bruit,
Balisage des sentiers VTT,
Politique de rivières,
Politique du logement : programme local de l'habitat
Transport pour personnes isolées.

Le Conseil, après en avoir délibéré, par 17 voix Pour, accepte cette modification statutaire.

PERSONNEL COMMUNAL.

Madame le Maire propose de reconduire pour un an soit du 1er janvier 2017 au 31 décembre 2017 le contrat de la personne qui effectue 3 heures par semaine de ménage à la mairie et 2 heures par mois à la bibliothèque. La rémunération sera calculée sur la base du traitement afférent à l'indice brut 330, indice majoré 316 au prorata du nombre d'heures effectuées. Madame le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer sur cette proposition : l'Assemblée délibérante, par 17 voix Pour, approuve ces propositions, autorise Madame le Maire à signer le contrat précisant les modalités énoncées ci-dessus avec la personne qui sera recrutée. Les crédits nécessaires seront inscrits au budget communal.

AVENANT FINANCIER RELATIF A LA FUTURE CASERNE.

Par délibération, les communes de Anse ,Ambérieux d'Azergues et Lucenay ont acté la mise à disposition d'un terrain au SDMIS afin de permettre la construction d'un centre de secours dans le cadre du regroupement des centres Anse Ambérieux d'Azergues et Lucenay. Il convient de conclure une convention qui définisse les conditions générales des participations financières des communes. D'un commun accord, il est décidé de répartir le coût réel de l'acquisition de terrain et des frais de viabilisation (sondages archéologiques et réseaux) au prorata de leur population sur la base de leur population arrêtée au 1^{er} janvier 2015.

La répartition du coût de viabilisation de la parcelle selon la population entraîne la répartition financière suivante :

Commune de Anse : 100 204,83 euros.

Commune d' Ambérieux : 8233,98 euros.

Commune de Lucenay : 27 808,25 euros.

Madame le Maire demande au Conseil Municipal l'autorisation de signer cette convention de partenariat financier entre les communes relatif à l'acquisition d'un terrain et sa viabilisation. Après en avoir délibéré et par 17 voix Pour, le Conseil Municipal approuve cet avenant financier.

Plan de Sauvegarde et de Sécurité (PCS) ET Document Information Communale sur les Risques Majeurs (DICRIM)

Monsieur SABY Emmanuel, Brigadier de police municipal présente à la demande de Madame le Maire le PCS et Le DICRIM.

Il rappelle que dans le cadre de la prise en compte des risques majeurs encourus par les populations, la loi de modernisation de la sécurité civile du 13 août 2004 impose aux communes d'élaborer un plan communal de sauvegarde ainsi qu'un document d'information communal sur les risques majeurs.

Le PCS est déclenché par le Maire quand le risque se réalise ou va se réaliser.

Le PCS, document opérationnel, remplit trois objectifs. Il identifie les risques propres à chaque commune, alerte les populations quand le risque se réalise, actionne les moyens existants pour secourir les populations.

Le DICRIM est un document qui est communiqué à toute la population. Il informe la population des risques possibles, il informe des moyens d'alerte mis en oeuvre pour les prévenir du risque, il informe des mesures à prendre quand le risque se réalise.

Elaboration du PCS et du DICRIM

En 2007, à la demande de Mr Darnaud Gilles, Maire, les travaux d'élaboration du PCS et du DICRIM ont débuté à l'aide d'un cabinet financé par la commune et qui a travaillé en collaboration avec la police municipale. En 2008, ce projet a été soumis pour examen à la Préfecture dont les observations ont été prises en compte.

Au cours de l'année 2016, le projet de PCS et celui du DICRIM ont été revus suite à une réunion de la commission sécurité. Madame CUZOL, Mr VIVION et la police municipale ont actualisé ces dossiers. En octobre, le projet a fait l'objet d'un audit facultatif très sur la demande du syndicat basse vallée d'Azergues relatif au risque d'inondation.

En décembre 2016, Madame le Maire a arrêté le PCS conformément aux prescriptions de la Loi. Ces documents ont été soumis au contrôle de légalité.

Conformément à la loi, le conseil municipal est informé du PCS et de son entrée en vigueur ainsi que du fait que le DICRIM va être distribué à la population.

Rapport sur le prix et la qualité de l'eau 2015

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que ce document est à la disposition du public en Mairie.

Rapport 2015 du Président de la Communauté de communes.

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que ce document est à la disposition du public en Mairie.

Régies municipales.

Madame le Maire informe le conseil municipal qu'un contrôle des régies a eu lieu le 15 décembre en mairie par le Direction Générale des Finances de Lyon. Les comptes ont été jugés bien tenus et dans le respect des procédures.

Rami de Lucenay : il fonctionne une demi-journée tous les 15 jours. 5 assistantes maternelles sur 19 fréquentent cette structure.

Commission scolaire : La mise en place d'un conseil municipal d'enfants est à l'étude. Des élections seront organisées avec les professeurs des écoles.

LE POINT SUR LES TRAVAUX.

Monsieur DIDIER Michel, conseiller municipal délégué aux bâtiments fait le point sur les travaux :

Ecole maternelle : une partie du mur en pierres (côté nord) a été remis en état par l'équipe technique.

La pompe du système géothermie a été remplacée par l'entreprise Cerfic le 19 décembre 2016.

Un point lumineux extérieur avec détecteur intégré a été installé au-dessus de la sonnette, afin d'identifier les personnes qui attendent l'ouverture et deux spots ont été posés afin d'éclairer le trottoir.

Ecole primaire : le cumulus de 150 L qui alimente les lavabos et toilettes de la cantine a été changé en urgence par l'entreprise Paris le 15 décembre 2016.

Eglise : Les employés communaux du service technique ont restauré les portes de l'entrée principale (ponçage et lasure).

Les dalles et escalier rue de Velleron ont subi de nouveaux dégâts du fait des véhicules qui se garent. Des quilles seront posées pour protéger ces espaces ;

Salle du Petit Gibus : Nos anciens ont pris possession des lieux. Des problèmes de résonance ont été constatés. Un devis pour pose de tableaux absorbant mural a été demandé à Affluence acoustique.

Mairie : Des devis ont été demandés pour pose de cloison vitrée coulissante entre l'agence postale communale et le secrétariat de mairie afin de préserver la confidentialité des administrés.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 heures 30.

Le prochain Conseil Municipal aura lieu le mardi 7 février à 19 heures.

COMPTE RENDU DES COMMISSIONS ET DES INTERCOMMUNALITES.

Commission :

Anne-Sophie BERNARD fait le point sur les centres aérés. La fréquentation du centre aéré de Lucenay est constante.

EXTRAIT du CONSEIL MUNICIPAL DU 7 FEVRIER 2017

Présents : DUGELAY Valérie, BOUVET Nicole, BERJOT Valérie, FORNAS Maurice, DIDIER Michel, HUG Catherine, CUZOL Raphaële, VERMARE Michèle, DAVAINÉ Alix, SOSPEDRA Gilles, LE CALVE Jean-Philippe, FOURRICHON Annick, BERNARD Anne-Sophie, TISSERAND-NOBECOURT Sylvie, CHANDIOUX Georges.

Absents excusés : BESSON Anthony, MAZZOTTI Cédric, VIVION Daniel, BARJON Hervé.

Pouvoirs : BARJON Hervé a donné pouvoir à CHANDIOUX Georges.
MAZZOTTI Cédric a donné pouvoir à LE CALVE Jean-Philippe.

Le Conseil Municipal s'est réuni à 20 Heures sous la présidence de Madame DUGELAY Valérie, Maire.
Secrétaire de séance : Catherine HUG.

Madame le Maire ouvre la séance en indiquant que la fête des conscrits a été très réussie et s'est très bien déroulée. La sécurité a été assurée par les élus et l'interclasse. Elle remercie les conseillers municipaux qui ont participé à l'organisation de la circulation et à la conduite des véhicules municipaux, les bénévoles des classes, et l'interclasse pour l'achat du matériel nécessaire (gilets, lampes torches, talkie-walkie).

Madame le Maire informe ensuite le conseil municipal que le jugement Commune/CROCFER a été rendu le 25 janvier 2017 par le Tribunal de Grande Instance de Lyon. Elle en donne lecture à l'assemblée. Le Délai de recours est d'un mois dès la notification du jugement.

CHARTE CHROMATIQUE.

Madame VERMARE Michèle expose que la charte chromatique est un outil d'aide à la décision, outil d'orientation complémentaire aux dispositions du PLU. En effet, il est précisé dans le règlement du PLU dans le titre 2 relatif aux dispositions générales applicables à toutes les zones, les dispositions concernant l'aspect extérieur des constructions telles que les couleurs des enduits, des toitures qui doivent être conformes à celles déposées en mairie. La commission a travaillé avec l'aide d'une professionnelle sur la charte. Des coloris sont proposés pour les façades et les décorations. On notera une reprise de l'ensemble des coloris qui étaient déjà proposés précédemment auxquels il a été ajouté d'autres coloris pour élargir la gamme. Des coloris RAL sont également possibles pour les menuiseries, volets roulants, portes de garage. Pour les volets et lambrequins, une gamme est également proposée. En ce qui concerne les tuiles, dans la zone UA (centre historique du village), il est conservé comme au préalable les tuiles oméga 10 rouge et rouge nuancé. On notera l'ajout des tuiles plates type huguenot que l'on trouve actuellement sur des bâtiments anciens. Dans les autres zones, il y a également la reprise de la tuile oméga 10 rouge et rouge

nuancé, on notera l'ajout du coloris vieux toit. En conclusion, l'ensemble des références de ces coloris est disponible en mairie et sur le site internet.

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL.

Madame le Maire indique qu'en application de la loi ALUR du 24 mars 2014, la compétence « plan local d'urbanisme » est transférée automatiquement à la communauté de communes trois ans à compter de la publication de la Loi, c'est-à-dire le 27 mars 2017 sauf opposition d'au moins 25 % des communes représentant au moins 20 % de la population. Les conseils municipaux qui ne souhaitent pas ce transfert doivent donc délibérer dans les trois mois qui précèdent le 27 mars 2017. Madame le Maire expose que le conseil des maires de la communauté de communes s'est prononcé contre le transfert de la compétence. Madame le Maire propose également de ne pas transférer étant donné que le plan local d'habitat et le schéma air énergie ne sont pas encore finalisés au niveau de la communauté de communes. Elle indique que la question se reposera en 2020. Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de ne pas transférer la compétence.

REPARTITION DES DELEGUES COMMUNAUTAIRES AU SEIN DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES SUITE A LA CREATION DE COMMUNES NOUVELLES.

Madame le Maire informe le conseil municipal que le conseil communautaire de la communauté de communes lors de sa séance du 1^{er} février 2017, a décidé que le nombre de délégués serait de 65 et qu'il serait réparti conformément au tableau joint en annexe. Cette modification intervient du fait notamment de la création de deux communes nouvelles : le Val d'OINGT, fusion d'Oingt, le Bois d'Oingt et Saint Laurent d'Oingt et PORTE des PIERRES DOREES, fusion de Pouilly et Liergues, et de l'arrivée de Liergues dans l'intercommunalité. Madame le Maire demande au conseil municipal d'approuver ce nombre et cette répartition. Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil municipal approuve le nombre et la répartition des délégués conformément au tableau joint en annexe.

Anse	9
Chazay	5
ville d'oingt	5
Porte des Pierres dorees	4
Chasselay	4
Lozanne	3
Pommiers	3
Châtillon	3
Morancé	2
Chessy	2
Lucenay	2
Civrieux d'Azergues	2
Les Chères	2
Theizé	1
Saint Vérand	1
Charnay	1
Lachassagne	1
Letra	1
Marcilly d'Azergues	1
Frontenas	1
Alix	1
Ternand	1
Légny	1
Marcy	1
Bagnols	1
Chamelet	1
Belmont	1
Ambérieux	1
Le Breuil	1
Saint Jean des Vignes	1
Sainte Paule	1
Moiré	1

65

ENGAGEMENT DE TRAVAUX SUITE A L'OBTENTION DE SUBVENTION AU TITRE DU PRODUIT DES AMENDES DE POLICE.

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que, le Conseil Général du Rhône lors de sa séance du 14 octobre 2016 a retenu la demande de subvention de LUCENAY au titre de la répartition 2016 du produit 2015 des amendes de police relatives à la circulation routière. Le projet retenu concerne l'aménagement d'un carrefour afin d'améliorer la sécurité et la circulation piétonne :

- au croisement de la RD 30 et de la rue du Plantay
- au croisement du chemin du Bief. La subvention s'élève à 4923 euros.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, confirme l'engagement de réalisation des travaux ci-dessus, accepte la subvention attribuée au titre de la répartition des amendes de police, acte que la recette sera inscrite au budget Communal.

DECLASSEMENT ET VENTE DU DOMAINE PUBLIC.

Madame le Maire précise tout d'abord qu'après étude du dossier, il s'agit d'un échange et non d'une vente. Madame le Maire expose que la commune est propriétaire d'à côtés de l'emprise de voirie à proximité du chemin du Creux de la Cure et à proximité du chemin des Ecoliers qui font actuellement partie du domaine public. Ces à-côtés ne servent pas aux fonctions de desserte ou de circulation.

Dans le cadre d'un projet avec l'aménageur SEFI, ces biens ne présentant plus d'utilité pour la commune de Lucenay, il a paru opportun d'en envisager la cession pour permettre cet aménagement, en contrepartie SEFI céderait à la commune d'autres terrains destinés à devenir des aménagements paysagers. Ces parcelles se situent toutes en zone U du PLU. Ces biens ont fait l'objet d'un document d'arpentage établi par Mr Morel, géomètre. La commune céderait 438 m2 dans le secteur du chemin des Ecoliers et 56 m2 dans le secteur du chemin du Creux de la Cure à l'aménageur SEFI. SEFI céderait en échange à la commune une superficie de 702 m2 et une autre de 46 m2. Par conséquent, Madame le

Maire propose au conseil municipal de déclasser ces à côtés de l'emprise de voirie et de les échanger contre d'autres terrains appartenant à SEFI. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve toutes ces propositions et autorise Madame le Maire à signer l'acte authentique auprès de Maître Colombel, Notaire à Anse.

DEPOT DE DEMANDE D'AUTORISATION D'URBANISME POUR LE BÂTIMENT DE L'AGENCE POSTALE COMMUNALE

La commission économique a travaillé sur un projet consistant à aménager les locaux de l'ancienne agence postale communale afin de les transformer en café restaurant. Madame Vermare Michelle expose le projet. Le conseil municipal ayant pris acte de ce projet. Madame le Maire demande donc à l'assemblée de l'autoriser à déposer le Permis de Construire au nom de la Commune se rapportant à ces travaux. Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité, autorise Madame le Maire à déposer le permis de construire au nom de la Commune.

DEMANDE DE DOTATION D'EQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX POUR L'EXERCICE 2017.

Madame le Maire propose au Conseil Municipal de solliciter de l'Etat l'obtention d'une subvention au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux exercice 2017 pour le projet d'aménagement d'un café restaurant dans les locaux de l'agence postale communale qui a été transférée à la Mairie.

Madame le Maire expose à l'assemblée que le montant estimatif des travaux s'élève à la somme de 160 000 € HT.

Madame le Maire indique qu'il serait possible de financer cette opération de la manière suivante :

Subvention DETR 30 %	48 000
Subvention Région 40 %	64 000
Emprunt 20 %	32 000
Autofinancement : 10 %	16 000

Madame le Maire demande ensuite au Conseil Municipal de se prononcer sur ces propositions. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, adopte ce projet aux conditions financières indiquées ci-dessus et sollicite de l'Etat la subvention prévue au titre de la DETR exercice 2017.

DEMANDE DE SUBVENTION A LA REGION.

Madame Le Maire rappelle au conseil municipal que le projet d'aménagement d'un café restaurant peut être subventionné par la Région. Ce projet estimé à 160 000 euros HT est éligible à hauteur de 40 % de subvention. Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, sollicite une subvention de la Région Rhône-Alpes d'un montant de 64 000 euros, précise que ce projet sera imputé en section d'investissement au chapitre 21, autorise le Maire à signer les documents relatifs à ce projet.

RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE ASSAINISSEMENT COLLECTIF 2015 ET NON COLLECTIF 2015

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que ces documents sont consultables et à la disposition du public en Mairie.

LE POINT SUR LES TRAVAUX.

Monsieur DIDIER Michel, conseiller municipal délégué aux bâtiments fait le point sur les travaux :

Ecole primaire : des plafonniers ont été remplacés dans les sanitaires et une étagère a été posée. Des joints ont été changés au niveau de la robinetterie.

Ecole maternelle : suite à une fuite sur le circuit géothermie du chauffage, l'entreprise Cerfic est intervenue le 11 janvier 2017. La température a été réglée et des filtres à air ont été changés sur la centrale.
Entrée école : 3 hublots avec détecteur intégré ont été installés.

Vestiaires du stade de football : suite à une panne de chauffage en période de grand froid l'entreprise SVELYS est intervenue le 24 janvier 2017. Un ventilateur est à changer.

Des radiateurs électriques ont été posés pour éviter le gel des tuyauteries, la cheminée a été redressée suite à un impact de ballon.

Salle des associations : un rayon et une barre ont été posés pour faire office de vestiaire.

Salle du petit gibus : une mini rampe a été posée à l'extérieur pour faciliter l'entrée de la salle. Prochainement, des pics anti-pigeons seront posés.

Salle Polysons : une proposition d'étude de faisabilité par un cabinet d'architecte est en cours.

Mairie : une porte automatique sera posée prochainement pour séparer l'agence postale communale du secrétariat de mairie afin de préserver la confidentialité. Un devis a été demandé pour protéger la cheminée de la chaudière fuel par la protection d'un pare oiseaux

Monsieur Le CALVE Jean-Philippe, adjoint à la voirie fait le point sur les travaux de voirie :

Le remplacement des canalisations d'eau potable sur la rue de Chiel a été achevé le 15 février après une longue interruption pendant la période de gel. La commune a profité de l'intervention de SOBECA pour changer les deux bornes incendie défectueuses sur ce secteur. Par ailleurs, l'entreprise SOBECA fera intervenir une balayeuse pour nettoyer la voirie.

Nous remercions les riverains de leur compréhension pendant cette longue période de travaux, qui a duré plus longtemps que prévu du fait des conditions climatiques difficiles.

L'équipe technique a remis en état les chemins de Lucenay. Chaque année plusieurs tonnes de pierres bleues sont ainsi compactées sur nos chemins. Je pense que tout le monde sera d'accord pour saluer la qualité du travail réalisé par les employés communaux.

COMPTE RENDU DES COMMISSIONS ET INTERCOMMUNALITES.

A/ Commission scolaire.

Madame Valérie BERJOT expose que le projet d'installation d'un conseil municipal d'enfants est à l'étude avec les professeurs des écoles.

Elle informe également le conseil municipal que trois classes ont commencé les activités piscine.

B/ Organisation du tourisme en Beaujolais.

Madame VERMARE Michelle informe le Conseil Municipal que le tourisme va s'organiser de manière plus structurée avec une mutualisation des moyens.

C/ Aide aux personnes de plus de 60 ans pour l'installation de douches à l'italienne.

Madame BERNARD Anne-Sophie indique que quatre dossiers ont été transmis à la communauté de communes qui gèrent les demandes.

Elle indique également que la communauté de communes prendra en charge les transports pour les personnes fragilisées.

D/ Programme des manifestations

Monsieur CHANDIOUX Georges indique la date des manifestations à venir :

Rosé Nuits d'Eté : du 1^{er} au 16 juillet sur l'ensemble du territoire de la communauté de communes Beaujolais Pierres Dorées.

Marché nocturne à Lucenay : 22 juillet.

Les Talents à Lucenay : 20 et 21 mai.

E/ Actions développement durable.

Nicole Bouvet expose que deux manifestations sont prévues :

La nuit de la chouette : 11 mars.

Jardiner bio c'est facile : 24 mars.

Nicole Bouvet propose ainsi que la commission chargée du développement durable que la commune ne renouvelle pas son adhésion à notre village, terre d'avenir ainsi qu'au renouvellement de la labellisation. Ces adhésions sont onéreuses. L'engagement passé a permis de définir et de mettre en place des actions qui peuvent être désormais poursuivies par la commune seule. Ces actions seront étudiées par l'intermédiaire de la commission chargée du développement durable. Le Conseil Municipal approuve cette proposition.

QUESTIONS DIVERSES.

Madame le Maire informe l'assemblée qu'elle a signé le bail emphytéotique avec l'association lettres et sports chez Maître Colombel, ayant pour objet le site de la Madone.

Concours du fleurissement

Madame CUZOL Raphaële souhaite associer la population au fleurissement. Des plantes vivaces seront plantées afin de limiter l'arrosage.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 heures 45.

Le prochain Conseil Municipal aura lieu le mardi 14 mars 2017 à 20 heures en Mairie.

PROGRAMME DES ASSOCIATIONS.

PATRIMONIA

Amis du Patrimoine vivant bonjour,

L'an dernier nous avons lancé fin mars une opération "sauvons la Genouille lucenoise" qui a permis d'éviter que de nombreux batraciens ne finissent écrasés.

Cette année, afin d'essayer de mobiliser encore plus les Lucenois, nous proposerons à Lucenay une soirée de présentation ouverte à tous pour annoncer et expliquer l'évènement et la nécessité d'impliquer le maximum de personnes.

Au printemps, par temps doux et pluvieux, les amphibiens entament leur migration pré-nuptiale depuis leur site d'hivernage (boisements) vers leur lieu de reproduction (mare ou étang) qui les a vu naître. Or ces habitats sont très souvent fragmentés, et coupés par des routes...et là, c'est le drame... La saison de la migration va commencer ; le redoux, surtout s'il est suivi de pluie, risque de faire sortir les amphibiens de leur cachettes dans lesquelles ils ont passés l'hiver. Ils ont besoin de notre aide pour pouvoir effectuer leur migration en toute sécurité.

Soyez donc vigilants, le panneau lumineux vous annoncera, d'une part la conférence, d'autre part la mobilisation pour la « Grenouille »

Merci et à bientôt. Paul Fourrichon, Patrimonia



LES TALENTS DE LUCENAY

Salle des Pierres Blanches

Exposition les 20-21 mai 2017.

Samedi à partir de 15h. Dimanche de 11h à 18h.

- Les Talents de Lucenay vous présenteront leurs créations.
- Parmi nous, des enfants de l'école exposeront leurs œuvres.
- Invité : « Les dentellières d'Ecully » exposeront et feront une démonstration de leur savoir-faire.

Animation musicale le samedi à partir de 18h.

- Des chanteurs, musiciens lucenois animeront la soirée.
- Venez écouter la chorale d'enfants de l'école de Lucenay.

Buvette

Amis lucenois qui aimez chanter, vous pouvez vous joindre aux Talents de Lucenay lors de cette soirée, pour un chant choral avec eux. (Nous interpréterons une chanson, prévoir environ 4 répétitions).

Contactez nous :

Laurence Fourrichon : 06 77 52 96 25

Michèle Chuzeville : 06 64 11 70 10

talents.lucenay@gmail.com

CLUB DES MARCHEURS



**Bienvenue aux nouveaux
marcheurs**

Venez adhérez

contact : Gilbert HANOT
marche.pierresvignes@free.fr

CONSCRITES, CONSCRITS DE LA «1»

Nés de l'an **1** à l'an **2011**

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Le vendredi **10 mars 2017**

20h01 – salle des Associations (sous vestiaires du stade)

TOUTE PERSONNE NÉE EN « 1 » PEUT PARTICIPER À CET ÉVÈNEMENT

(Entrée gratuite et sans obligation d'adhésion à l'association)

Objet :

- *Bilan moral et financier 2016*
- *Prévisions et organisation 2017*
- *Appel cotisation*
- *Échanges divers*

Nous clôturons par le traditionnel mâchon de la 1

Pour tout renseignement, vous pouvez joindre :

Sylvain SOLERTI - tél : 06 44 30 40 50 / Stiven CHERVET – tél : 06 73 79 83 87

Ou nous laisser un message par mail à notre adresse : la1delucenay@orange.fr



ASSOCIATION GOLF DU BEAUJOLAIS

L'AS du golf du Beaujolais est indépendante de la Société Anonyme (SA) du golf, nous travaillons en symbiose :

- La SA propriété de Mr EYRAUD met à disposition le terrain pour l'AS
- L'AS organise les compétitions en lien direct avec la FFGolf et de ce fait officialise le parcours

Notre Association comprend :

- 266 membres.
- Une école de golf (6 ans - 18 ans) 52 enfants pour l'année scolaire en cours.

asbeaujolais@gmail.com

L'assemblée générale de l'AS est fixée au

Vendredi 10 Mars à 17h au Golf



PENSEZ À VOTRE COTISATION

**À L'ASSOCIATION SPORTIVE
DU GOLF DU BEAUJOLAIS**

L'ASSOCIATION SPORTIVE C'EST UNE ÉQUIPE DE BÉNÉVOLES QUI :

GÈRE :

- UNE ÉCOLE DE GOLF (52 ENFANTS)
- UNE ÉQUIPE FÉMININE
- TROIS ÉQUIPES MASCULINES
- UNE SECTION SENIOR

ORGANISE :

- MATCH PLAY
- CHAMPIONNAT DU CLUB
- TROPHÉE DE PENTECÔTE
- COMPÉTITIONS FFG
- COMPÉTITIONS AMICALES
- BEAUJOLAIS NOUVEAU
- TELETHON



LA 8 VOUS INFORME

Si votre année de naissance se termine par un 8, si vous souhaitez faire (ou refaire) des connaissances et partager de bons moments, rejoignez-nous !!!

Cette année 2017 va être riche en manifestations afin de préparer au mieux nos conscrits de l'année prochaine.

A noter dans vos agendas :

- vente de pizzas (vendredi 19 Mai)
- brocante dans le centre du village (dimanche 24 Septembre)
- soirée à thème (samedi 11 Novembre)

Prochaine assemblée générale le Vendredi 24 Mars ; à 20h30, à la salle des Associations.

Ordre du Jour :

1/Bilan financier

2/Cotisations

3/Manifestations à venir

N'hésitez pas à nous contacter pour tous renseignements.

Laurent DUGELAY (président : 06 88 48 78 93 ou laurent.dugelay@gmail.com)

Emmanuelle MARTINELLO (secrétaire : 06 12 12 32 40 ou emmartinello@yahoo.fr)

EFS
ÉTABLISSEMENT FRANÇAIS DU SANG
Du donneur aux patients

JE DONNE MON SANG,
JE SAUVE DES VIES!

LUCENAY
MERCREDI 15 mars
et 31 mai 2017
16H30 à 19H15
Salle Polysons
rue du stade

Munissez-vous d'une pièce d'identité.

dondesang.efs.sante.fr 0 800 109 900

DES PROFESSIONS A VOTRE SERVICE

SANTE

FRANGE HADRIEN
Médecin généraliste
04-74-66-83-06

SANDRIN LAURENCE
Infirmière
04-37-55-08-92

SEGUINE FARGEOT AGNÈS
Infirmière
04-37-55-08-92

DUBOIS-DENARD SOPHIE
Chirurgien-dentiste
04-74-67-14-44

LAPEZE FRÉDÉRIC
Masseur Kinésithérapeute
04-74-60-00-21
f.lapeze@wanadoo.fr

CHAMPOMIER Anne-LAURE
Ostéopathe
06-98-14-92-27

AMBULANCE DES PIERRES DOREES.
Tous types de transports sanitaires.
THOMAS Eric
Ambulancier : 04-74-60-06-58

BIDON MARYLINE
Praticienne en Shiatsu
04-37-55-05-12/06-63-03-47-69

DIET ALINE
MERRIEN Aline
Diététicienne.04-37-22-07-31
06-61-11-48-41
amerrien@dietaline.com.

TRIVIDIC Morgane.
Sophrologue 06-64-93-24-22
morganetrividic@sophro-rh.fr

BOSIO Marie Ange
Psychologue suivis bilans EMDR
06-11-49-32-42
249 chemin des Ecoliers
ma.bosio@gmail.com

LUNVEN Patricia
Naturopathe Réflexologue
06-33-51-55-62

AGRICULTEUR ET VITICULTEUR

BERNARDIN Claude
Viticulteur 04-74-62-00-19

EARL DOMAINE BOSSE-PLATIÈRE
BOSSE-PLATIÈRE Olivier
Viticulteur 04-74-67-05-54

CHERVET FRANCK
Viticulteur 04-74-67-04-48

DUCHAMP Stéphane
Viticulteur 04-74-67-06-57

LACHIZE FRANÇOIS
Maraîcher

GAEC DES GRANDES TOURS
LAPIERRE Vincent
Viticulteur 04-74-67-21-57

DOMAINE PICOTIN
EARL MERCIER PERE ET FILS
Viticulteur 04 74 67 04 37
marc.mercier@domainepicotin.fr
www.domainepicotin.fr

EARL RICHE A & P.
Agriculteur vente direct
04-74-67-07-07

SERRES DE LA GRENIERE
RICHE CHRISTIANE
04-74-67-03-80

RICHE MICHEL ET VALÉRIE
Viticulteur 04-74-60-25-84

GAEC DES TERRES MORELS
RICHE Antoine
Viticulteur 04-74-67-17-00

TUSSOT PIERRE
Maraîcher 04-74-67-17-12

VIEILLY MARC
Viticulteur Maraîcher
04-74-60-29-83

BIENS ET SERVICES

DESVERCHÈRE JEAN PAUL
Menuiserie 04-74-67-02-75

SOLYRENE
DURIS
Bobinage et serres horticoles.
04-74-67-21-63

MON AGENCE DIGITALE
Création sites internet &
communication web
PILLITERI Adrien 06-22-86-90-77
www.monagencedigitale.com

COMMERCES

AUX PAINS D'ANTAN
PAPIN Laurent-BADEZ Pascale
Boulangerie 04-74-67-06-10
CHABERT ELISABETH
Coiffeuse à domicile
04-74-67-29-83/06-81-17-31-89

CCEUR DE FERME
Magasin de producteur
04-74-07-17-93
contact@coeurdeferme.com

ECHAPPÉE BELLE
ACHARD Perrine
Esthéticienne à domicile.
06-08-85-51-06
perrineachard@hotmail.com

ETINCELLE COLOR
FOURNIER Christelle
Coiffeuse 04-74-09-94-36

RESTAURANT-VAL-D'AZERGUES
DURAND Lionel
Restaurant 04-74-67-00-84
www.restaurant-auvaldazergues.fr/

RESTAURANT DU GOLF CLUB DU
BEAUJOLAIS
Restaurant 04-74-67-04-44

ENVIRONNEMENT ET ESPACES VERTS

BESACIER JARDINIER SARL
BESACIER Stéphane.
Paysagiste
04-74-60-22-61

DESPLANCHES NICOLAS
Paysagiste et abord de piscine.
06-99-44-10-20

GAUDARD THIBAUT
Entretien de parcs et jardins
06-58-89-10-80
Thibault.gaudard@gmail.com

VALERE LOUIS
Elagueur paysagiste
06-17-25-65-65

MÉTIERS DU BÂTIMENT

ADF DUBOST Frédéric
Rénovation Isolation petits Dépannages
06-58-08-13-71

ALSER
JULLIARD Florent
Menuiserie aluminium-acier, serrurerie.
04-74-67-24-88

ALONSO FILS
ALONSO Alfred
Maçonnerie terrassement piscine 06-64-85-29-73

BASTIN CARRELAGE
BASTIN Cyril
Carreleur 06-58-35-07-68
carrelage.bastin@gmail.com

CHERVET Stiven
Plâtrier Peintre 06-73-79-83-87
Stiven.chervet@hotmail.com

DUGELAY DANIEL
Maçonnerie 04-74-67-17-66

DUO DE GAMMES
WIEDENHOFF Ivan & TISSERAND Marc
Mobilier, charpentes, couvertures, escaliers.
06-14-82-29-31/06-84-05-21-75
duodegammes@gmail.com

GALIFI JEAN-FRANCOIS
Plombier 04-74-67-22-73.

MENUISERIE GENOIST
GENOIST Dominique
Menuiserie bois PVC Alu,
Plaquiste Isolation.
06-16-26-25-28/09-64-45-62-26
genoist.dominique@yahoo.fr

DLJ CARRELAGE
JACQUET David
Carreleur 06-61-26-65-09
dj.carl@orange.fr

ERL LEMOINE
LEMOINE Cédric
Maçonnerie 04-74-07-06-85.

SARL CBN
NICOD Claude Bernard
Charpente bois 04-37-55-09-31

RENOVATION D'INTERIEUR
PARISE Olivier
Plomberie-chauffage-sanitaire
04-74-60-24-67
olivierparise69@gmail.com
www.olivierparise.fr

SALUS PIERRE-RÉGIS
Travaux Publics
04-74-60-26-51

SEVEN NAYLE
Maçonnerie Façadier
04-74-67-16-23

TEDESCO FRANÇOIS
Carreleur -04-74-60-28-02

VABRE BERNARD
Maçonnerie -04-74-67-10-70

ELG GAUDARD Julien
Entreprise Gale du Bâtiment
06-47-80-19-46
Elg.gaudard@gmail.com

SERVICES

A.J AUTO
JUST Alexandre
Mécanique auto-vente pièces et véhicules.
06-25-17-39-70
alexandrejust@outlook.com

APIX Créa
PALTRIE Alix
Graphiste 06-64-10-83-20
alix@apixcrea.fr

BARRET DOMINIQUE
Consultant
04-26-74-20-70.

B2P
BROSSARD Patrick
Service Nettoyage général-
04-74-67-05-29

BOUVET Eric
Services réparation et vente matériel électronique
04-74-67-18-93

LES CREATIONS DE GRANNY
DELVALLEE Mireille
06-74-83-01-05
lescreationsdegranny@gmail.com

FONDARD BARBARA
Télé-secrétariat
Fax 04-74-02-55-51
09-75-73-80-39/06-99-50-36-15

RECTO-VERSO
CUSSINET Robert
Imprimerie -04-74-60-22-64

SELECT CAR
GUERREIRO Joël
Garagiste 04-74-67-29-42

ZAMBON JC-PRESTATIONS
Transport en urgence.
06-08-74-46-63
Jean-claude.zambon@wanadoo.fr

SPORT ET LOISIR

DELBOS MICHEL
Professeur de Golf-
06-11-14-66-16

DELBOS ARNAUD
Professeur de Golf-
06-42-22-07-78

GOLF CLUB DU BEAUJOLIS
GOLF 18 trous-
04-74-67-04-44

MERLE THIERRY
Professeur de Golf-
06-64-43-34-60

TOURISME ET HEBERGEMENT

VERMARE MICHELLE
Chambre d'Hôtes
04-74-60-28-58

L'ENTRE-DEUX
CHAMPIER Jean et Marie France
Gîte
04-74-60-23-06/06-32-67-78-64

ENTREPRISE

AF MECANIQUE
FAURE Anthony
Usinage commande numérique
04-37-55-03-55

MCM CAMUS
Boyaudiers -04-37-55-59-90